# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2015

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 13 avril dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 7 avril 2015

Présents: 25-Pouvoir: 3

Assiste sans voix délibérative Mme CHENIER Christelle.

Assistent à la séance : Nathalie Pavageau et Agnès Tixier des services de la communauté de communes.

M. Jean-Louis Paquignon est élu secrétaire de séance.

Mme Ana Sofia Leité Costa, receveur communautaire est excusée

Le Président propose de rajouter quelques points à l'ordre du jour :

- Désignation de 2 délégués à la MEF (Maison de l'Economie et de la Formation regroupant MEF et CBE)
- Règlement intérieur des terrains de camping des « 3Lacs » de la Celle Dunoise et du Bourg d'Hem
- Validation du programme d'action du contrat de cohésion territoriale 2015/2017
- Motion SNCF pour le maintien de la ligne POLT et la réouverture de la ligne Bordeaux Lyon via Guéret
- Motion de soutien aux salariés de France Bleu

Ces adjonctions sont acceptées à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

# Informations sur les décisions prises par délégation

Le Président indique que le marché de maitrise d'œuvre pour le court de tennis couvert a été attribué à l'Agence d'Architecture MORIN-ROUCHERE de L'Hay les Roses, spécialisé dans les équipements sportifs (titulaire de la qualification Qualisport) qui a fait la proposition la mieux disante.

## **DOMAINE FINANCIER**

Le Président passe la parole à Hélène Faivre, Vice-présidente en charge du domaine Economie/finances qui présente les budgets étudiés en commission « Finances ».

Les documents présentant les projets de budget et les renseignements fiscaux sont distribués.

#### **Budgets annexes**

<u>Budget Lotissement Zone d'Activités</u> : équilibré à 1 210 659 € en fonctionnement et à 1 315 852 € en (compte tenu des écritures d'ordre)

En fait, les dépenses réelles correspondant aux travaux et maitrise d'œuvre restant à payer sur 2015 s'élèvent à 67 200 €. Les subventions restant à encaisser s'élèvent à 194 127 €. 25 000 € sont inscrits en vente de terrain. L'équilibre se fait par subvention du budget principal (300 000 €).

Adopté à l'unanimité

<u>Budget Petite Enfance</u>: équilibré à 164 215 € grâce à la subvention d'équilibre du budget principal (66 342 €).

Adopté à l'unanimité

Budget « Equipements culturels » (Hôtel Lépinat)

Il s'équilibre à 103 560.32 € comprenant le report du déficit 2014 de 12 995.32 €.

Les dépenses estimées par rapport aux prévisions de recettes nécessitent pour 2015 une subvention d'équilibre du budget principal qui ressort à 32 565 €.

## **Budget principal**

Avant de passer à la présentation du budget qui a été élaboré sur la base d'un maintien des taux de fiscalité, sont présentés les bases et taux de TEOM et de CFE ainsi qu'un tableau montrant l'évolution de la fiscalité et des dotations.

<u>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</u>: distribution d'un document avec simulation de taux appliqués aux bases 2015

La somme appelée par EVOLIS 23 de 726 261 € (soit 95.16 €/hab – augmentation de 1.80 %) est couverte par application sur les bases prévisionnelles, d'un taux de 11.75 % (+ 1.73 % par rapport à 2014) sur l'ensemble des communes sauf Chéniers, qui, entrant dans le périmètre d'EVOLIS en 2015 peut bénéficier d'une période de lissage de son taux (8.90 % en 2014) sur 10 ans. Le taux appliqué à cette commune est de 9.25 % (soit une augmentation de 3.93 %).

La commune de Naillat qui était en lissage jusqu'en 2014 se voit appliquer le taux « commun », hormis pour les habitants du village de Plantadis qui peuvent bénéficier d'un taux minoré, du fait de la proximité du centre d'enfouissement. Les habitants de ce village continueront à bénéficier d'un taux réduit (maintien à 3.32 %). Les habitants de Naillat ont bénéficié d'un taux bloqué à 3.32 % durant toute la période de lissage.

Taux adoptés à l'unanimité

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE): Distribution d'un document présentant l'évolution des bases depuis 2013

Il est remarqué une très forte augmentation des bases sur les communes de Chéniers et de Maison Feyne. (Sur ces 2 communes, 2 entreprises ont fait l'objet d'un mode de calcul différent, spécifiques aux entreprises industrielles).

Ainsi, malgré la baisse de bases constatée sur certaines autres communes, l'augmentation globale du produit de la CFE est de 16.20 %.

Le tableau récapitulant les recettes fiscales et les dotations montrent que malgré la baisse de la dotation d'intercommunalité (participation au déficit public), les ressources restent à un niveau stationnaire.

La commission Finances a donc élaboré le budget sans augmentation de la fiscalité.

Le conseil à l'unanimité décide du maintien des taux de fiscalité soit : CFE : 29.14 %, Taxe d'habitation : 10.96 %, Taxe Foncière non bâtie : 2.89 %.

#### **Tarifs**

- Repas à domicile : compte tenu du bon résultat de l'année (nombre de repas vendu en hausse) et du maintien du prix facturé par le prestataire qui fabrique les repas jusqu'en mai 2016, la commission sociale a proposé de maintenir le tarif à 8.20 €.
  - ⇒ Le conseil, à l'unanimité, suit la proposition de la commission
- Transport à la demande : le tarif n'a pas été revalorisé depuis mai 2013. La commission mobilité a proposé de le porter à 4.00 € (soit une augmentation de 5.26 %, sachant que l'évolution du prix du km facturé par les taxis est de 6.70 %)
  - ⇒ Le conseil, à l'unanimité, suit la proposition de la commission
- Chapiteau : maintien de la participation demandée aux communes et associations du territoire (80 €)

## Fonds de concours d'investissement aux communes (sans caractère d'intérêt communautaire)

Des décisions de principe sont prises à l'unanimité pour les nouveaux dossiers présentés :

- St Sébastien : projet d'aménagement des abords du cabinet dentaire
- Colondannes- projet de réaménagement de la salle polyvalente.
- Sagnat : projet de logement communal destiné à la location.
- Lafat : projet logement communal destiné à la location logement.
- St Sulpice le Dunois : projet de travaux d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

Compte tenu des dossiers précédemment validés, il est nécessaire de prévoir une somme de 114 000 € au budget 2015 (2 dossiers font l'objet d'un versement sur 2 ans soit 80 000 € à prévoir sur 2016)

Fonds de concours d'intérêt communautaire : Espace des loisirs et de la culture de Chéniers

Lors du conseil communautaire du 11 juin 2014, le conseil avait délibéré favorablement à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Chéniers afin de l'aider au rachat de la salle des loisirs, dans le cas où une décision préfectorale lui imposerait ce rachat, ce qui s'est avéré réel (arrêté préfectoral de juillet 2014). Le coût du rachat s'élève à 797 537.63 €.

La commune, compte tenu de sa situation financière et de son endettement, sollicite une subvention de 180 000 € étalée sur 4 ans, soit 45 000 € par an.

La commission des finances, après étude du dossier est d'avis de donner une suite favorable à cette proposition.

Le conseil, à la majorité (2 abstentions) suit cet avis. Il est demandé la mise à disposition gratuite de la salle pour l'organisation de manifestation d'intérêt communautaire.

## Vote des subventions

Hélène Faivre présente les subventions qui ont été étudiées par les commissions concernées puis par la commission finances.

Le conseil à l'unanimité vote une enveloppe globale de 260 000 € dont 113 390 € à l'office de tourisme et 98 456 € au Centre d'Animation du Pays Dunois pour mener les missions qui leur ont été confiées par convention d'objectifs.

Des subventions sont attribuées aux associations du territoire pour aider au financement d'actions ou de manifestations d'intérêt communautaire (montant global de 20834 €). Une somme supplémentaire est réservée pour des demandes qui parviendraient en cours d'année.

20 000 € sont prévus au titre des aides à l'amélioration de l'Habitat

Le projet de budget de fonctionnement permet de faire un prélèvement de 1 000 000 € pour équilibrer le budget d'investissement.

En investissement, sont inscrits en crédits nouveaux : les fonds de concours aux communes  $(160\ 000\ \mbox{\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsign}\ensuremath{\&upsig$ 

Une enveloppe de 420 000 € est réservée pour les investissements en projet (Espace Monet Rollinat, Travaux La Palestel)

Compte tenu des écritures d'ordre, le budget équilibré à 5 094 717.74 € en fonctionnement et à 1 670 157.47 € en investissement est adopté à l'unanimité

## **DOMAINE STATUTAIRE**

• Devenir des équipements des 3 Lacs

En concertation avec les communes de La Celle Dunoise et du Bourg d'Hem, qui ont délibéré dans le même sens, le président propose de leur restituer, pour l'euro symbolique, l'ensemble des biens situés sur leur territoire respectif.

Il rappelle que la comcom est devenue propriétaire « malgré elle » et que le retour des biens dans les communes est logique, car d'une part, elles ont participé à leur financement (remboursement des emprunts), d'autre part elles assument actuellement par convention l'intégralité de la gestion des équipements.

Pour engager la démarche, il est tout d'abord nécessaire de supprimer des statuts la compétence « Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la vallée de la Creuse concernés par la réalisation des barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chézelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. » (rédaction identique à celle des statuts du syndicat des 3 Lacs dissous)

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition du Président et lui demande d'engager la procédure.

• Désignation de 2 délégués à la MEF BOC (Maison de l'Economie regroupant MEF et CBE) Le Président explique que le Comité de Bassin d'Emploi a modifié ses statuts afin de constituer une seule structure avec la Maison de l'Economie et de la Formation (MEF). La structure ainsi constituée a pris la dénomination de « Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse » (MEF BOC). La composition du Conseil d'Administration a été modifiée et les communautés de communes adhérentes sont représentées par 2 membres. Il demande donc à l'assemblée de procéder à la désignation de ceux-ci.

Sont désignés à l'unanimité : Gérard Delafont et Michèle Dupoirier.

#### **DOMAINE TOURISME**

- Vallée des peintres : signature d'une charte de coopération entre les différentes structures Le Président explique que les Région Centre et Limousin ainsi que les Conseils Départementaux de l'Indre et de la Creuse ont signés en 2014 une charte de coopération pour la démarche « Vallée des peintres entre Berry et Limousin ». Lors du dernier comité de pilotage « Vallée des peintres » du 4 décembre 2014, les membres ont approuvé la proposition de préparer un avenant à la Charte de coopération afin qu'aux côtés des deux Départements et des Régions les membres du Comité de Pilotage puissent être signataires. Le Conseil Départemental sollicite donc tous les partenaires pour signer cette charte de coopération. Il est précisé qu'aucun engagement financier n'est sollicité. Le conseil accepte la signature de cet avenant.
- Hôtel Lépinat : une convention de mutualisation de service sera signée avec la commune de Crozant pour l'entretien du terrain et des plantations.
- Règlement intérieur des terrains de camping des 3 Lacs: les règlements élaborés par le syndicat mixte des 3 Lacs sont repris au nom de la comcom avec une actualisation pour le camping de La Celle Dunoise.

### **DOMAINE PERSONNEL**

• Approbation du Document Unique sur la Prévention des Risques

La loi fait obligation aux employeurs d'élaborer un document sur la Prévention des risques professionnels. La démarche a été engagée fin 2013, avec l'appui technique du Centre de Gestion et a abouti à la réalisation d'un plan d'actions de prévention à mettre en œuvre.

A l'unanimité, le conseil valide l'ensemble des actions de préventions proposées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

• Le Président rappelle qu'à la rentrée 2015/2016, la communauté de communes n'aura plus la compétence d'organisateur de second rang pour le transport scolaire du collège (décision entérinée par arrêté préfectoral fin 2014). Aussi, il propose, en accord avec les 2 vice-présidents concernés, de supprimer la commission Mobilité et de transférer le service de transport à la demande et l'opération « bourse au permis de conduire » à la Commission sociale.

### MOTIONS

# 2 motions sont prises à l'unanimité;

L'une pour soutenir l'action des salariés de France Bleu qui luttent pour dénoncer un budget qui entraine des menaces sur les emplois et la mise en péril du service de proximité (projet de suppression des émissions locales de l'après midi entre 13 H 30 et 16 H30).

L'autre pour le maintien de la ligne POLT avec des dessertes creusoises et pour la réouverture rapide de la ligne Bordeaux-Lyon via Guéret, et dénonçant des logiques de rentabilité financière inacceptables et incompatibles avec la notion de service public.